

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

**EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 21
 votants : 24
 en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq
 Le lundi 31 mars à 18 heures 30
 Le Conseil municipal de SIGEAN
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 en mairie, sous la présidence Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 25 mars 2025

Objet :

Contractualisation avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, et attribution. USP XV

Présents : Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Cécile BARTHOMEUF ; Yves YORILLO ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Sylvie LASSERRE ; Stéphane SANTANAC ; Lucie TORRA ; Serge DEIXONNE ; Ghislaine RAYNAUD ; Marcel CAMICCI ; Carlo ATTIE ; Jacqueline PATROUX ; Clélia PI ; Florian FAJOL ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Brigitte CAVERIVIERE par Michel JAMMES ; Jean-Luc MASS par Yves YORILLO ; Claudette PYBOT par Régine RENAULT ;

Absents : Julien RIBOT ; Isabelle PINATEL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Gilles FAGES ; Angélique PIEDVACHE

Secrétaire de séance : Lucie TORRA

Monsieur le Maire expose :

L'association Union Sigean Port La Nouvelle (USP XV) ayant pour objet la pratique du rugby de l'école de rugby jusqu'à l'équipe sénior a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 30 850 €

A l'appui de cette demande au titre de 2025, l'association a adressé un dossier comprenant les informations sur l'association ainsi que sur la réalisation effective et conforme de la convention d'attribution de subvention de l'année 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé de renouveler la convention relative à l'attribution d'un concours financier au titre de 2025 et d'accorder à l'association USP XV une subvention de 32 450 €

Le Conseil municipal,

Oui l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 mars 2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :

MISE EN LIGNE LE 09-04-2025

- **Prend** connaissance de la convention relative à l'attribution d'un concours financier au titre de 2025 à l'USP XV pour un montant de 32 450 €
- **Approuve** ladite convention
- **Autorise** la signature par le Président et son exécution

- **Dit** que la dépense sera imputée à l'article L 65748 du budget primitif 2025.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 01/04/2025
Et de la publication le 09/04/2025
Réception en Préfecture le 01/04/2025

**Le Maire,
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance
Lucie TORRA**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lucie TORRA", is written over a horizontal line.